

ÉDITION
2017 - 2018

Guide 

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



MDPH
Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées





Le Département, avec la MDPH, accompagne les personnes en situation de handicap dans leur quotidien. Notre volonté : fournir un service public de proximité et de qualité pour toutes et tous.

Ainsi, ce guide vous présente les prestations, dispositifs et aides dont vous pouvez bénéficier : logement, déplacements, emploi, scolarisation, mais aussi loisirs et culture...

Avec Edith Moncoucut, Vice-présidente chargée de l'Autonomie, nous nous engageons à faciliter vos démarches. Nous mettons tout en œuvre pour vous apporter des réponses rapides et adaptées à vos demandes. Ici, dans l'agglomération bordelaise comme partout en Gironde, les agents du Département sont à votre service.

Notre objectif premier est clair : permettre à chacune et chacun de bien vivre en Gironde !

Le Président du Conseil départemental de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE



Faire de Bordeaux une ville durable et solidaire, cela signifie la rendre plus attentive aux plus fragiles, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap. Cela repose d'abord sur une prise de conscience collective et sur l'implication de chacun. Dans le transport, l'habitat, le cadre de la vie, la culture, le sport, les loisirs, le tourisme, l'emploi, l'éducation, nous devons faire progresser notre manière de mieux vivre ensemble.

J'ai la chance, pour m'aider dans cette tâche, d'avoir à mes côtés Joël Solari, Adjoint au handicap. C'est lui qui anime et coordonne, avec son équipe, l'action du Conseil Ville & Handicaps auquel adhèrent les principales associations bordelaises et départementales. J'espère que ce guide commun vous sera utile et contribuera encore un peu plus à vous faire aimer vivre à Bordeaux et dans son département.

Alain Juppé
Maire de Bordeaux
Président de Bordeaux Métropole
Ancien Premier ministre

SOMMAIRE

Présentation	page 4
Les financeurs	Page 6
Les aides	Page 6
Les protections juridiques	Page 8
L'accessibilité à Bordeaux.	Page 10
Se déplacer.	Page 12
Se déplacer dans la ville	Page 14
L'accompagnement.	Page 18
Le logement	Page 20
L'accueil en structures spécialisées	Page 22
La famille	Page 23
Accueil petite enfance	Page 24
L'emploi et la formation professionnelle.	Page 25
La scolarisation	Page 28
La vie sportive et culturelle.	Page 30
Les loisirs	Page 32
La vie touristique.	Page 33
9 nouveaux d'accueil	Page 40
Les contacts utiles	Page 41



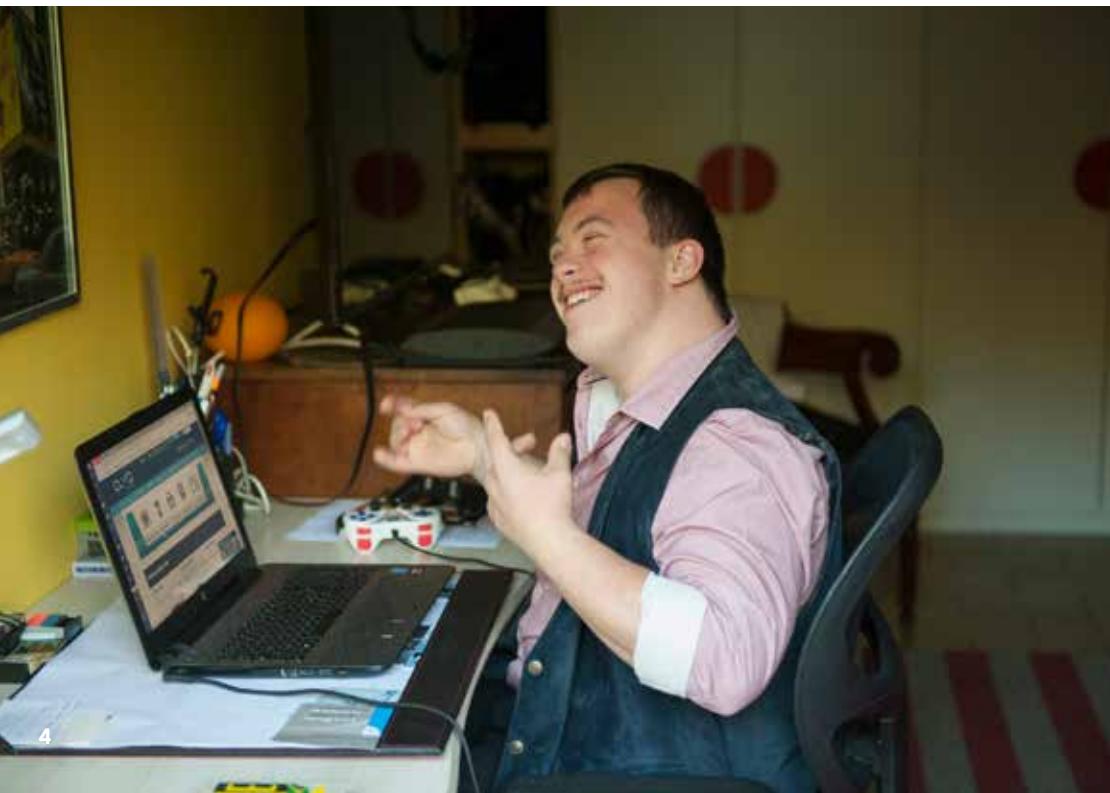
PRÉSENTATION

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.). Elle est présidée par le Président du Conseil départemental de la Gironde.

Ses missions sont :

- › l'information et la sensibilisation au handicap
- › l'accueil et l'orientation des personnes
- › l'évaluation des besoins de compensation et l'élaboration des réponses aux demandes
- › l'organisation et le fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- › la gestion de la contestation.



LA COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est une instance, créée par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle est chargée de prendre les décisions d'attribution des prestations et d'orientation des personnes handicapées (enfants et adultes).

Les décisions de la CDAPH se basent sur l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et le Plan Personnalisé de Compensation proposé. Elles tiennent compte des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal, dans son projet de vie. Elle se réunit 2 fois par mois en séance plénière et en formation spécialisée.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE (COMEX)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) administré par une commission exécutive (COMEX). La COMEX est présidée par le Président du Conseil Départemental.

COMITÉ DE GESTION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP

Chaque Maison Départementale des Personnes Handicapées gère un fonds de compensation du handicap (FDC) chargé d'accorder des aides financières. Elles permettent aux personnes (enfant ou adulte) handicapées de faire face aux frais restant à leur charge, après déduction du montant attribué par la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le comité de gestion étudie les dossiers complets une fois que la décision d'accord de la PCH a été prise par la commission des droits de l'autonomie.

Le comité de gestion est composé des membres du Fonds Départemental de Compensation (FDC) : Etat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Collectivité Départementale et Mutualité Sociale Agricole.

LES FINANCEURS



FAIRE FACE AUX DÉPENSES LIÉES AU HANDICAP

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La prestation de compensation est une aide décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur proposition de la *Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)*.

Elle est destinée à compenser les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Le paiement est effectué par le Département.

Le droit à la PCH est ouvert aux personnes vivant à leur domicile et/ou en établissement.

www.mdph33.fr

119 265 personnes bénéficiaires d'au moins un droit

95 197 demandes en 2016

101 439 décisions et avis pris en 2016

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est une prestation familiale destinée à compenser les frais supplémentaires liés à l'éducation et aux soins apportés à un enfant handicapé.

Cette allocation s'adresse aux parents ayant la charge d'enfants handicapés âgés de moins de vingt ans.

La décision d'ouverture du droit est prise par la Commission **des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH)**.
www.mdph33.fr

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS ET LE COMPLÉMENT DE RESSOURCES (AAH)

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles puissent faire face aux dépenses de la vie courante. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité d'âge, de résidence et de ressources.

La décision d'ouverture du droit est prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ce sont les organismes débiteurs des prestations familiales (Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA)) qui vérifient les conditions administratives et en assurent le versement.

L'AAH permet également de bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation et de la réduction sociale téléphonique.

www.mdph33.fr

LES COMPLÉMENTS DE L'AAH

Ils sont au nombre de 2 :

- le complément de ressources pour les personnes ayant une capacité de travail inférieure à 5%
- les majorations pour la vie autonome pour les personnes ayant un logement autonome.

Ces deux compléments sont versés sous certaines conditions vérifiées par l'organisme payeur (CAF, MSA)

www.mdph33.fr - www.caf.fr

LES PROTECTIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Les protections juridiques

- Il existe trois dispositions juridiques visant à protéger les personnes handicapées :
- La sauvegarde de justice qui correspond au régime minimal et a un caractère transitoire.
 - La curatelle qui est un régime d'assistance pour les personnes majeures capables d'agir par eux-mêmes mais qui bénéficient de conseils et de contrôles pour les actes de la vie civile.
 - La tutelle qui concerne les personnes nécessitant une représentation continue dans les actes de la vie courante.

Conseil départemental d'accès au droit de la Gironde 30 rue des frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX, 05 47 33 91 17 ou cdad-gironde@justice.fr

Les protections fiscales

En France, la fiscalité est présente à plusieurs niveaux : - sur les revenus avec l'impôt sur le revenu (IR) ; - sur les postes de télévision avec la redevance ; - sur les logements avec la taxe d'habitation et la taxe foncière ; - sur les droits de mutation (succession, donation).

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'allégements ou d'exonérations fiscales. Certains revenus spécifiques ne sont pas imposables.

- La majoration du nombre de parts dépend de la nature de votre handicap ou de celui de la personne comptée à votre charge.
- Des déductions fiscales sont possibles concernant les primes des contrats d'assurance « rente-survie » ou les dépenses liées à l'emploi d'un salarié à domicile ou un crédit d'impôts pour des aménagements à domicile...
- Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de dégrèvements partiels, d'allégements de la taxe d'habitation et de la taxe foncière lorsqu'elles ne bénéficient pas de l'exonération (ceux qui ont de revenus modestes).
- De même, la loi du 21/08/2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat allège les droits de mutation à titre gratuit, qu'il s'agisse de transmissions par décès (successions) ou entre vifs (donations).



L'ACCESSIBILITÉ À BORDEAUX : UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS

Construire une ville accessible est une priorité pour la Ville de Bordeaux qui souhaite développer le vivre ensemble. Une personne en situation de handicap doit pouvoir participer pleinement, comme tout citoyen, à la vie de sa ville.

C'est le sens de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et de toutes les Installations Ouvertes au Public (IOP).

LE CONSEIL VILLE & HANDICAPS

Crée en février 2000, le Conseil Ville & Handicaps rassemble l'ensemble des associations représentant les cinq familles de handicaps et les partenaires institutionnels dans le but de définir conjointement les grands axes de la politique d'actions de la Ville de Bordeaux en faveur des personnes handicapées. Les membres de ce Conseil se mobilisent afin de proposer des améliorations concrètes pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap/handicapée.

Conseil Ville & Handicaps : 05 56 10 34 32 ou cvh@mairie-bordeaux.fr

LA CHARTE VILLE HANDICAPS

Signée en mai 2011 par la Ville de Bordeaux et une vingtaine d'associations - témoigne de la volonté de faire en sorte que les personnes en situation de handicap/handicapées puissent bénéficier d'une accessibilité entière et autonome à la cité. Cette Charte manifeste les engagements de la Ville de Bordeaux pour promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap/handicapées en améliorant concrètement leur autonomie. Au regard des objectifs et des enjeux de cette charte, la Ville a choisi de se mobiliser autour de sept thématiques :

- la gouvernance
- la communication, l'information et la sensibilisation
- la vie quotidienne
- l'enfance, la jeunesse et l'éducation
- l'emploi et la formation
- l'accessibilité
- l'accès à la vie sociale

Cette charte est revue tous les deux ans ; ce qui permet de mettre en lumière les avancées d'aujourd'hui et celles qu'il reste à accomplir.

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Afin de mettre en œuvre l'accessibilité de ses établissements, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'une Commission Communale d'Accessibilité qui a pour missions :

- de piloter et de dresser le constat de l'accessibilité des établissements municipaux recevant du public,
- d'analyser les améliorations à apporter et proposer des actions prioritaires,
- de suivre la réalisation des travaux d'amélioration programmés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

L'ACCESSIBILITÉ DES MANIFESTATIONS

La ville de Bordeaux s'assure de l'accessibilité des diverses manifestations publiques, dans le domaine du sport, de la culture, du tourisme, des loisirs... Quant au Département, les manifestations qu'il porte sont toutes estampillées « accessibilité pour tous », c'est une volonté du Président du Département.

UN ACCÈS À L'INFORMATION

Intégrer les Bordelais touchés par le handicap à la vie sociale et citoyenne constitue une préoccupation majeure pour la collectivité. Afin de faciliter leur intégration dans la vie de la cité, le journal municipal de Bordeaux Magazine édité en Braille et audio est envoyé gratuitement sur demande.

Contact de la direction communication de Bordeaux Magazine pour recevoir le journal municipal en Braille et audio : 05 56 10 22 10

Le portail de la mairie bordeaux.fr a été conçu de manière à répondre aux critères d'accessibilité. Par ailleurs, une rubrique Ville et Handicaps est dédiée à l'information sur toutes les questions de la vie quotidienne.

Le site gironde.fr est également accessible à l'ensemble des internautes.

Le service d'accueil de la population pour toutes les formalités est équipé de boucles magnétiques à destination des personnes sourdes ou malentendantes. L'application ACCEO est également installée ; cette plateforme en ligne délivre des services à distance et en temps réel de transcription instantanée de la parole ou de visio-interprétation en Langue des Signes Française.

Enfin, deux agents assurent l'accueil en Langue des Signes Française. Cette plateforme est disponible sur les sites de la Cité Municipale, les mairies de Bacalan, du Grand Parc et de Caudéran, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et à la bibliothèque centrale.

Une connexion internet en haut débit est nécessaire à son utilisation.

Une page Facebook Bordeaux Handicaps recense les informations de la Ville de Bordeaux sur tous les handicaps.



SE DÉPLACER

LA CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI)

La carte mobilité inclusion (CMI) remplace à partir du 01/07/2017 en Gironde, les cartes d'invalidité (CI), de priorité (CP) et de stationnement (CS). Le législateur a souhaité regrouper les trois droits, sur un support harmonisé, infalsifiable et sécurisé. Il en a confié la compétence au Président du Conseil Départemental (jusqu'à maintenant : La CDAPH pour la CI/CP et le Préfet pour la CS). La CDPAH émet un avis sur l'attribution.

Cette carte prend la forme d'une carte de crédit où sont notées les mentions correspondant aux besoins de la personne :

Mention invalidité

Mention priorité

Mention stationnement

Le dossier de demande peut être soit fourni par les 9 sites d'accueil de la MDPH soit téléchargé sur son site Internet www.mdpf33.fr

Les cartes actuelles demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Elle est produite et transmise à la personne par l'Imprimerie nationale.

La CMI invalidité a pour but d'attester que son détenteur est une personne handicapée. Elle donne droit à des avantages fiscaux, des réductions tarifaires et des priorités dans les files d'attente.

La CMI priorité permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces publics et salles d'attente, de même que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

La CMI stationnement permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner gratuitement sur les places réservées aux personnes handicapées dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Elle est attribuée par le Président du Département sur avis de la MDPH. Une réduction importante de la capacité et de l'autonomie de déplacement à pied ou la nécessité permanente d'un accompagnement par une tierce personne pour les déplacements sont les critères pris en compte pour son attribution.

www.mdpf33.fr

LES TRANSPORTS ADAPTÉS

WI TRANSPORT

Ce service de transport assure notamment les rendez-vous médicaux. Les déplacements s'effectuent dans toute la Gironde et les départements limitrophes. Possibilité de prise en charge de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, réservation nécessaire 24 heures avant le trajet.

05 24 99 00 70 ou reservations@wi-transport.com

ULYSSE

Ce réseau de transport et d'accompagnement des personnes à mobilité réduite ouvre son agence bordelaise en septembre 2016.
0820 825 80 -ou reseau@ulysse-transport.fr

SYNERGIHP ATLANTIQUE - 09 70 92 62 09

Cette société, dont le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées (GIPH) est l'unique actionnaire, est spécialisée dans le transport à la demande et l'accompagnement de personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'organisation exploite des services publics et privés et propose un service de location de véhicules aménagés ainsi qu'un logiciel d'optimisation de l'exploitation (Handiciel).

MOBILIRENT

Entreprise de location de véhicules adaptés aux PMR, y compris les personnes non autonomes. Service de transport et d'accompagnement.
mobilirent@aca-france.com - 07 69 25 05 06

ACA ADAPTATION AUTOMOBILE

Entreprise qui effectue des travaux sur vos véhicules afin de les adapter aux handicaps.
326, avenue du Taillan 33320 EYSINES - 05 56 28 55 01

LE PERMIS ET LA VOITURE

Pour obtenir le permis de conduire - valable pour une durée de 5 ans - il est nécessaire de déposer au préalable un dossier auprès de la commission médicale de la préfecture.

Les leçons et épreuves sont effectuées avec des véhicules adaptés et il existe la possibilité d'aménagements spécifiques pour les personnes malentendantes ou sourdes.

Préfecture de la Gironde : 05 56 90 60 60

Centre médical des permis de conduire : 05 56 24 84 96



SE DÉPLACER DANS LA VILLE

La mobilité est un enjeu essentiel de la participation à la vie sociale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a mis à la disposition des personnes en situation de handicap/handicapées de nombreux moyens de transports pour pouvoir se déplacer et stationner dans les meilleures conditions. La carte de stationnement permet de se garer gratuitement sur toutes les places de stationnement ouvertes au public.

LES TRANSPORTS ADAPTÉS

Toute personne à mobilité réduite, nécessitant un accompagnement et dont le handicap est constaté par la Commission d'accessibilité au transport à la demande peut bénéficier des services suivants :

MOBIBUS

Ce service métropolitain de transport à la demande en porte à porte pour les personnes à mobilité réduite vous permet de réserver votre trajet le jour même pour vos déplacements sur le territoire métropolitain. Le service Mobibus est assuré de 5h30 à 00h30 tous les jours sauf le premier mai. La réservation s'effectue de 7h à 19h du lundi au dimanche.

05 56 16 61 66 - mobibus.fr

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

EN TRAM OU EN BUS

Le réseau TBM de Bordeaux Métropole propose des rencontres avec des ambassadeurs PMR pour mieux comprendre son fonctionnement. Contact TBM : 05 57 57 88 88

Le tramway est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le parc TBM sera entièrement accessible dès le début de l'année 2017. Chaque véhicule remplacé est équipé de palettes rétractables, avec des emplacements réservés à l'intérieur des bus offrant des services spécifiques à la portée des personnes en fauteuil roulant.

EN BATEAU

La navette fluviale BatCub est accessible aux personnes à mobilité réduite.

EN VOITURE

BON À SAVOIR

La Ville de Bordeaux propose plus de 3% de places de parking réservées aux personnes handicapées. Ce sont ainsi 1235 places qui sont réservées aux détenteurs d'une carte européenne de stationnement. Pour connaître les places de stationnement réservées consultez le site bordeaux.fr

CITIZ

Le réseau coopératif Citiz propose un service de location de véhicules en libre service ou auto-partage et dispose d'une voiture adaptée aux personnes à mobilité réduite.

05 56 31 10 66 ou sur bordeaux.citiz.fr

BON À SAVOIR

L'obtention d'une carte permettant la gratuité ou une réduction de tarif des transports en commun est possible sur demande et sous conditions de ressources.

Contact de l'espace accueil formalités de la mairie de Bordeaux : 05 56 10 20 31

RÉSEAU TRANSGIRONDE

Le réseau TransGironde propose 5 lignes accessibles toute l'année.

Contact : Région Nouvelle Aquitaine - Sous Direction transports Bordeaux
1, Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX
05 56 99 33 74

EN TRAIN

La gare de Bordeaux Saint-Jean met à disposition le service Accès Plus pour accompagner les voyageurs handicapés et à mobilité réduite. Il est conseillé de réserver et/ou de se présenter une demi-heure avant le départ du train.

Contact du service de prise en charge PMR : 0 890 640 650

EN AVION

Le groupe GSF intervient à l'aéroport de Mérignac pour l'accompagnement et l'assistance des voyageurs qui en ont besoin. La compagnie aérienne transmet les demandes à l'entreprise qui se charge des prestations au moment de la réservation du billet d'avion, mais les demandes peuvent également se faire directement au guichet lors de l'enregistrement.

Aéroport de Bordeaux Mérignac

www.bordeaux.aeroport.fr

Guide du voyageur : PHMR -> Guide pour PMR téléchargeable gratuitement sur le site internet

Informations : 05 56 34 50 50 ou info@bordeaux.aeroport.fr

Assistance Saphir AirFrance

A contacter 48h avant le départ par téléphone au 09 69 36 72 77 (9h-18h), par mail mail.saphir@airfrance.fr ou par la plateforme Accéo pour les personnes sourdes, malentendant ou muettes, directement sur le site internet avec un dialogue en Langue des signes Française ou par transcription instantanée de la parole (dans les deux cas un ordinateur avec une connexion internet et une webcam est obligatoire).





L'ACCOMPAGNEMENT

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

La personne peut bénéficier d'un accompagnement à domicile par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou un Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)

Les SAVS prennent en charge des personnes adultes, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires un accompagnement social en milieu ouvert pour un apprentissage à l'autonomie et ont pour mission de favoriser l'autonomie des personnes handicapées et participer à leur maintien en milieu ordinaire ou en Milieu protégé à partir de l'expression de leur projet de vie.

La prise en charge doit assurer la coordination des acteurs médico-sociaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de vie.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)

Afin de réaliser les missions d'intégration sociale et professionnelle, les SAMSAH prennent en charge des personnes adultes handicapées qui nécessitent des soins réguliers et coordonnés. Ces services s'adressent donc à des personnes plus lourdement handicapées afin de leur apporter des réponses diversifiées intégrant une dimension thérapeutique.

Ils assurent des missions qui contribuent à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées et coordonnent les interventions médicales et paramédicales.



LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Les GEM sont des outils d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité. Ils sont dédiés aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien et de toute autre lésion cérébrale acquise.

LES AIDES À DOMICILE

Les services d'aide à domicile assurent des prestations de services ménagers et d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale.

On distingue selon les besoins deux types d'intervenants :

les aides ménagères, pour une aide au quotidien dans les tâches domestiques. Leurs missions : assumer les tâches ménagères, assurer la garde des enfants, effectuer des petits travaux, porter votre repas à domicile ou vous accompagner pour une course, une sortie.

les auxiliaires de vie pour une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (lever, coucher, aide à la toilette, repas, sorties, courses...).

Pour en savoir plus adressez-vous à la plateforme accueil autonomie du Département de la Gironde au 05 56 99 66 99.



LE LOGEMENT

Le logement représente un symbole fort d'autonomie. La question de son adaptation est donc essentielle. Pour se sentir bien chez soi, le logement doit être accessible et respecter les obligations du code de la construction et de l'habitation.

L'ACCÈS AU LOGEMENT

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Le Pôle Ressource Logement Adapté propose une aide dans la recherche d'un logement accessible dans un environnement adapté. Pour toute information, vous pouvez vous adresser au GIHP Aquitaine (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques).

Le GIHP défend l'accès au droit commun.

436, avenue de Verdun 33700 MERIGNAC - 05 56 12 39 39

D'AUTRES INTERLOCUTEURS

- **L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)** apporte des informations juridiques relatives à l'habitat.

105, avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX
adil33@wanadoo.fr - 05 57 10 09 10

- Sur tout le territoire girondin, le Département de la Gironde via les Pôles Territoriaux de Solidarité (PTS) et Les Maisons Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) peuvent apporter une aide à l'accès et au maintien dans le logement. Afin de localiser la structure la plus proche de chez vous rendez-vous sur le site gironde.fr

- **Le Fonds de Solidarité Logement de la Gironde (FSL)** a pour but d'aider les familles ou les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir.
2, allée du Vercors - Résidence Plantagenêt - CS 80002 LORMONT CEDEX
(situé à côté de l'office de tourisme) - 05 57 77 21 60

BON À SAVOIR

Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son état de santé ou de son handicap (loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs).

Aussi :

- › Secteur Bordeaux Métropole :
INCITE 05 56 50 20 10
- › Secteur Haute Gironde, Castillon Pujols Ste Foy, Créonais, Cadillac :
SOLIHA 05 56 33 88 88
- › Secteur Réolais, Bazadais, Sauveterrois, Sud Gironde :
Maison de l'Habitat SIPHEM 05 56 61 20 75
- › Secteur Libournais-Communauté d'agglomération :
ESHA 05 57 72 08 15
- › Sur tous les autres secteurs non cités SOLIHA est l'opérateur du Conseil Départemental.

Dans chacun de ces lieux vous trouverez un accueil dédié à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT EN STRUCTURE

- Les établissements d'hébergements et de soins : accueil des personnes ne pouvant exercer un emploi et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie :
 - › Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : annuaire.action-sociale.org
 - › Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) : annuaire.action-sociale.org
- Les établissements d'hébergement : accueil de personnes ayant suffisamment d'autonomie :
 - Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé
 - Foyer de vie ou Occupationnel
 - Les établissements et services d'aides par le travail (ESAT)

ACCUEIL FAMILIAL

Alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif. Les accueillants familiaux doivent recevoir un agrément du Président du Département.

LES AIDES AU LOGEMENT ADAPTATION - AMÉLIORATION

Pour réaliser des travaux d'accessibilité ou d'adaptation, acquérir un logement ou rester à domicile, il existe différents types d'aides :

- Les aides sociales sont attribuées selon la situation du demandeur et sont versées par la CAF.
- Les aides à l'amélioration et l'adaptation avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental et Bordeaux Métropole : que vous soyez locataire ou propriétaire occupant (sous convention) en fonction de votre lieu d'habitation, contactez la caisse auxiliaire départementale de prêt mobilier.
- Les aides à l'acquisition pour ceux qui souhaitent devenir propriétaires. Service Développement de l'offre - Centre Offre Sociale et Abordable de Bordeaux Métropole - 05 24 57 16 95



L'ACCUEIL EN STRUCTURES SPÉCIALISÉES

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPÉS

Les personnes handicapées qui ne peuvent ou ne souhaitent pas vivre à leur domicile, ont la possibilité d'être accueillies dans des établissements médico-sociaux, en fonction de leurs besoins.

Chaque établissement fait l'objet d'une autorisation préalable au fonctionnement par les autorités administratives compétentes.

Il faut détenir une notification d'orientation en établissement avant de faire les démarches d'admission auprès de l'établissement. La notification est délivrée par la MDPH sur dépôt d'un dossier de demande d'orientation.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation propose le type d'accompagnement en tenant compte des informations et attentes notées dans le formulaire CERFA de demande et en particulier dans la rubrique « projet de vie (Le projet de vie est l'expression de la projection dans l'avenir de la personne et l'expression de ses aspirations et de ses choix de vie.) ».

L'objectif est de répondre au plus près des besoins et des souhaits de la personne.

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS

Depuis la loi du 11/02/2005, chaque enfant ou adolescent handicapé a droit à un parcours de scolarisation et de Formation adapté. Il peut être pris en charge à temps plein ou à temps partiel dans un établissement médico-social.

Les établissements médico-sociaux, autorisés par les Agences Régionales de Santé, accueillent des enfants et adolescents handicapés. Lorsque l'intégration scolaire en milieu ordinaire n'est pas envisagée, ces établissements, assurent une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique adaptée à l'ensemble des besoins de chaque jeune.

www.mdph33.fr

LA FAMILLE

Que le handicap concerne l'enfant ou le parent, des professionnels sont là pour vous accompagner.

LA PARENTALITÉ

Si votre enfant est en situation de handicap et que vous souhaitez partager votre expérience, il existe des lieux ressources et des associations pour vous accompagner. N'hésitez pas à vous rapprocher de ces dispositifs d'accompagnement et d'aménagement, ils sont mis en place afin de répondre aux besoins de chacun.

Allo Parents-Bébés

Numéro vert d'aide et de soutien à la parentalité, Allo Parents-Bébés a pour mission d'écouter, de soutenir et d'orienter les parents inquiets dès la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant. 0 800 00 34 56

CAMSP polyvalent

Les Centres d'action médico-sociale précoce interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

Hôpital Pellegrin, place Amélie Raba Léon 33000 BORDEAUX - 05 56 79 56 94

CAMPS précoce

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce proposent de dépister et de fournir une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux

CAMSP de bordeaux - Place Amélie Raba-Léon 33076 BORDEAUX cedex
tél : 05 56 79 56 79 - Fax : 05 56 79 49 07

Cellule ressource handicap-PMI Protection Maternelle et Infantile du Département

La puéricultrice et le médecin de la Cellule Ressource Handicap-PMI sont à votre écoute pour préparer avec vous l'accueil de cet enfant.

05 56 99 33 33 - poste 6467

Association handiparentalité

L'association Handiparentalité aide et soutient les parents en situation de handicap/handicapés.

Hôtel de Ville, 24, place de la République 33410 CADILLAC
contact@handiparentalité.org

Centre Papillon

Conçu par des professionnels de la santé, de la petite enfance et de la justice avec le soutien de la Ville de Bordeaux, le Centre Papillon offre un accompagnement aux parents, futurs parents et enfants de 0 à 9 ans en situation de handicap/handicapés. Le soutien commence alors dès le désir d'enfant et passe par les soins nécessaires à son bien-être.

127, avenue Emile Couord - Bâtiment A (résidence arc-en-ciel) - appt 5 - 2^e étage, 33000 BORDEAUX (entrée côté mission locale) - 07 82 57 89 72 ou 09 82 27 95 31 - contact@centre-papillon.fr



ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les crèches de la Ville de Bordeaux, agréées par le Département, sont ouvertes à tous mais il existe aussi des crèches et haltes-garderies spécialisées pour faire garder votre enfant :

NUAGE BLEU

Pour les enfants présentant des troubles autistiques ou d'importantes difficultés d'intégration, la halte-garderie Nuage Bleu propose un accueil spécifique dès 15 mois et jusqu'à 5 ans révolus.

3, rue Samuel Kirsz 33300 BORDEAUX - 05 56 50 37 11

LE JARDIN D'HORTENSE

Cette crèche accueille les enfants de 15 mois à 4 ans et réserve un tiers de ses places aux enfants en situation de handicap ou de maladie chronique. L'association APIMI propose par ailleurs un accueil chez des assistantes maternelles spécialement accompagnées par l'association. Une extension de 30 places est prévue en septembre 2017.

140, rue Hortense 33100 BORDEAUX - 05 56 67 87 06 - apimiasso@orange.fr

MILLE COULEURS

Cette crèche réserve un tiers de ses places aux enfants en situation de handicap jusqu'à 3 ans. Il existe par ailleurs une unité pour les enfants de 3 à 6 ans qui ne sont pas encore scolarisables.

74 bis, rue Mondenard 33000 BORDEAUX - 05 32 09 15 96

CANAILLOUS

Ses trois établissements associatifs sont destinés à accueillir les enfants handicapés et non handicapés de 2 mois et jusqu'à 4 ans. Mais, seul le multi accueil Laffiteau propose des soins spécifiques.

Trouvez l'établissement le plus proche de chez vous :

- 13, rue Laffiteau 33800 BORDEAUX - 05 56 85 39 79
- 4, rue Bracassat 33800 BORDEAUX - 05 56 85 35 66
- 23, rue Beck, résidence les terrasses d'Armagnac 33800 BORDEAUX 09 80 82 72 68



L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En donnant la priorité au travail en milieu ordinaire, la loi du 11 février 2005 réaffirme le principe de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap. Elle confirme l'obligation d'emploi à hauteur de 6% de travailleurs handicapés tant dans le secteur privé (pour les entreprises de plus de vingt salariés) que dans le secteur public

L'ACCÈS À L'EMPLOI

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est accordée à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique. La RQTH permet de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de dispositif particulier.

www.mdph33.fr

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (ORP)

La demande d'Orientation professionnelle déposée à la MDPH, vise à définir le milieu de travail dans lequel la personne handicapée pourra exercer une activité adaptée à sa situation.

www.mdph33.fr

LE RÉFÉRENT INSERTION PROFESSIONNELLE

La loi de 2005 a prévu la création d'un poste de référent pour l'Insertion professionnelle (Processus d'accès à l'emploi) dans chacune des MDPH, lien entre la MDPH et les organismes partenaires. Il renseigne et aide les personnes handicapées dans leur parcours vers l'emploi.

www.mdph33.fr

L'ACCÈS À L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

Les Missions Locales ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble de leurs problèmes d'insertion professionnelle et sociale. Elles assurent l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi.

www.facebook.com/jobekia.emploi handicap est dédié à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap/handicapées qui met en relation candidats et recruteurs.

L'ACCÈS À L'EMPLOI EN MILIEU ADAPTÉ

Les Entreprises Adaptées (EA) proposent des activités professionnelles avec des conditions de travail et un environnement aménagés pour les personnes en situation de handicap.

L'ACCÈS À L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) offrent des activités à caractère professionnel à des personnes en situation de handicap, incapables d'exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en entreprise adaptée. Le contrat en ESAT est dénommé contrat de soutien et d'aide par le travail. Une mise à disposition en entreprise est possible, tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel.

www.mdph33.fr

CRÉER SON PROPRE EMPLOI

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) constituent des sources précieuses d'informations.

L'AGEFIPH intervient dans le soutien et l'accompagnement des projets des demandeurs d'emplois à travers l'aide à la création.

LES AIDES À L'EMPLOI ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'activité professionnelle peut occasionner des frais spécifiques tels que les frais de transport, l'aménagement des locaux ou d'un véhicule, etc.

Certains organismes attribuent des aides financières et techniques et interviennent également dans le cadre du maintien à l'emploi.

Cap Emploi est un organisme qui propose une mission de service public gratuite et accessible à chacun. Il permet un accompagnement personnalisé de votre démarche de recherche d'emploi ainsi que la coordination opérationnelle des étapes successives de votre parcours.

Les Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) peuvent intervenir à la demande du salarié ou du médecin du travail ou de l'employeur dès lors que le salarié en situation de handicap nécessite la mise en place de solutions d'adaptation du poste ou de reclassement en interne pour le maintien de l'emploi. Ils interviennent en complément des acteurs de droit commun (médecine du travail, CRAM, MSA).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Tout travailleur handicapé peut bénéficier d'une réadaptation, d'une rééducation ou d'une formation professionnelle.

Pôle Emploi et Cap Emploi peuvent proposer une orientation vers différents dispositifs de formation professionnelle.

L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) propose des formations professionnelles adaptées.

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) peut également financer ces formations, avec l'aide de la région, l'Etat, les collectivités territoriales ou le Pôle Emploi.

www.agefiph.fr

www.mdph33.fr

LA SCOLARISATION

LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS EN MATERNELLE, PRIMAIRE COLLÈGE ET LYCÉE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Elle assure à l'élève le plus souvent possible une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile.

Elle garantit la continuité d'un parcours scolaire adapté aux compétences et aux besoins de l'élève, grâce à une évaluation régulière depuis la maternelle jusqu'à sa sortie du système scolaire en visant, chaque fois que cela est possible, une entrée en Formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

La loi prévoit l'inscription de tous les élèves à l'école ou l'établissement scolaire public de leur secteur. Pour un élève handicapé, il peut être dérogé à cette règle lorsque les aménagements nécessaires à sa scolarité ne peuvent être mobilisés au sein de cet établissement.

Lorsque l'inclusion en milieu ordinaire n'est pas possible, il existe des structures spécialisées qui prennent en charge la scolarisation de l'enfant. C'est le cas des établissements médico-éducatifs ou des établissements à caractère sanitaire.

Il existe également une Unité d'Enseignement permettant d'accueillir des enfants de 3 à 6 ans présentant des Troubles du Spectre Autistique. Elle a été ouverte en janvier 2017, au sein de l'École Maternelle Anatole France.

www.mdph33.fr

L'UNIVERSITÉ

Le Pôle Handicap de l'Université Bordeaux Montaigne a pour mission d'accueillir et d'accompagner dans leurs études des étudiants en situation de handicap.

Les étudiants de l'Université de Bordeaux ayant des besoins spécifiques peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et éolutif.

Le service PHASE, rattaché à la Direction de la vie universitaire, met en place différents aménagements en fonction des profils des étudiants. Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le chargé d'accompagnement spécifique du collège dont vous dépendez ou l'un des responsables du service PHASE.



LA VIE SPORTIVE ET CULTURELLE

LA VIE SPORTIVE

La pratique d'activités sportives et culturelles est un facteur d'épanouissement physique, moral et social.

Dans ce cadre, un soutien renforcé est mené avec les deux comités sportifs départementaux compétents dans la prise en charge des personnes en situation de handicap :

Le Comité Départemental Handisport ayant délégation pour le handicap moteur et sensoriel et le Comité Sport Adapté qui a délégation pour le handicap mental ou psychique.

ZOOM

Le Département facilite l'accès aux manifestations sportives via le menu « opération jeunes au stade » sur Gironde.fr



Dans le champ du handicap mental et psychique le Département a souhaité développer un partenariat avec le Comité départemental Sport Adapté favorisant la pratique physique au sein de l'établissement spécialisé : mise en place avec les équipes pédagogiques des établissements, de cycles de découverte, de rencontres inter-établissements et d'action de promotion de la pratique en milieu ordinaire.

Afin de renforcer la pratique en mixité, le Département accompagne également la labellisation « Handi-Valides pour une pratique sportive partagée » impulsée par le Comité Départemental Olympique et sportif (CDOS). Cette labellisation permet aux girondins en situation de handicap de trouver à proximité de leur domicile un club en capacité de les accueillir et de s'adapter à leur handicap.

Les associations sportives labellisées sont répertoriées et identifiées au niveau national sur handiguide.sports.gouv.fr. Vous trouverez la structure sportive correspondant à votre discipline qui vous accueillera le mieux.

Le Comité régional Handisport Aquitaine regroupe les comités départementaux de sport pour handicapés et d'activité physique adaptée.

51, rue Reignier 33100 BORDEAUX - 05 56 86 80 03
handisport-aquitaine.fr

Toute personne handicapée doit pouvoir pratiquer à proximité de chez elle le sport de son choix.

Handball, escrime, équitation, surf, vous trouverez tous les clubs affiliés et parrainés par le département sur le site CDH33.org.

L'association Vagdespoir (implantée sur tout le littoral français) promeut les sports Handiglis.

CHU de Pellegrin, place Amélie Raba Léon 33000 BORDEAUX - 06 32 79 07 96 - avb@vagdespoir.com ou contact@vagdespoir.com

LA VIE CULTURELLE

Le Département s'assure que les manifestations qu'il soutient, soient accessibles à tous : le festival « Reggae Sun ska » dans le cadre des scènes d'été en Gironde par exemple, tant sur le plan de la signalétique que de l'accessibilité à proprement parlé.

Enfin, l'IDDAC (l'agence culturelle départementale) possède un parc de matériel adapté qui peut être emprunté par toute association adhérente pour l'organisation de manifestations.

ZOOM



« L'un est l'autre »
28 projets sont menés pour l'année 2017-2018 en lien avec les foyers d'accueil à destination des personnes présentant un handicap mental, physique ou sensoriel, en lien avec des artistes ou des opérateurs culturels. Une restitution de ce travail donne lieu à une exposition des œuvres réalisées.



BORDEAUX À VÉLO

La Maison du vélo et la Maison écocitoyenne proposent des vélos mono pousseurs pour handicap physique, mental ou encore psychique à disposition ainsi que des tandem exclusivement pour les personnes aveugles ou mal voyantes.

Maison du Vélo : 69, cours Pasteur 33000 BORDEAUX - 05 56 33 73 75
Il faut fournir une pièce d'identité et un chèque de caution de 180€ - la durée du prêt est de plusieurs jours.

Maison écocitoyenne : Quai Richelieu 33000 BORDEAUX - 05 24 57 65 20
Il faut présenter sa carte d'invalidité pour en bénéficier ou en échange d'un fauteuil roulant - la durée du prêt est d'une journée.

LES LIEUX DE BAIGNADE

Les piscines Judaïque, Georges Tissot et Grand Parc disposent de bassins accessibles avec système de mise à l'eau.

LA PLAGE DU LAC

Cette plage, accessible à tous de juin à septembre, dispose du label Pavillon Bleu et de la marque Tourisme & Handicap. Différents équipements pour personnes handicapées sont accessibles durant les plages horaires de surveillance. Le TIRALO, insubmersible, sert pour les personnes qui ne savent pas nager et pour les personnes lourdement handicapées. Le fauteuil Hippocampe facilite la mise à l'eau des personnes à mobilité réduite qui nagent.
Boulevard Jacques Chaban Delmas 33520 BRUGES - 05 56 69 98 58



LA VIE TOURISTIQUE

La marque Tourisme & Handicap garantit l'accessibilité des sites touristiques et des lieux publics pour les quatre handicaps (moteur, mental, auditif et visuel).

La Ville de Bordeaux propose une offre globale et adaptée aux personnes en situation de handicap, notamment moteur et mental. L'Office Métropolitaine de tourisme est labellisé Tourisme & Handicap et collabore avec l'Agence de Développement Touristique de la Gironde.

L'office de tourisme de la ville de Bordeaux propose un plan guide du patrimoine édité en Braille pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

12, cours du XXX juillet 33080 BORDEAUX - 05 56 91 64 70

BORDEAUX FÊTE LE VIN, BORDEAUX FÊTE LE FLEUVE

Ces fêtes ont lieu tous les ans en alternance et sont l'occasion de réunir entre 400 000 et 600 000 personnes. Grâce au Conseil Ville et Handicaps de la ville en collaboration avec l'association Bordeaux Grand Evénement, ces manifestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Una attention toute particulière est portée sur l'accessibilité, l'adaptation, la sécurité et la visibilité des sites, notamment grâce à l'accessibilité des espaces (guichets adaptés PMR, tentes et ERP équipés de rampes d'accès, parkings publics et sanitaires accessibles selon les normes...), à la signalétique directionnelle, aux zones réservées exclusivement aux personnes à mobilité réduite et à un accompagnement humain. De plus, le cheminement est accessibles à partir des quais avec des plans inclinés dédiés pour le franchissement des réseaux.

LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE ADAPTÉS

Il existe quatre itinéraires Avec la marque Tourisme & Handicap au sein de Bordeaux Métropole :

- Palais Gallien - 2 km
- Centre historique UNESCO - 3,6 km
- Bastide et Jardin Botanique - 2,8 km
- Quais - 4,5 km



INFO +

La marque d'Etat "Destination pour tous" a été attribuée à Bordeaux qui est la seule ville de France à l'avoir depuis juillet 2014 pour les handicaps moteur et mental. Une page "Bordeaux destination pour tous" est consacrée au tourisme sur Facebook. Différents services sont proposés pour que les visiteurs en situation de handicap/handicapés ou ayant des besoins spécifiques puissent découvrir Bordeaux Métropole. Un service de géolocalisation du tourisme accessible pour les possesseurs de smartphone est disponible.

LES MUSÉES ACCESSIBLES

BASE SOUS-MARINE

Accès aux expositions, manifestations et spectacles avec accompagnement. Un emplacement est réservé devant la scène pour les spectacles.

Boulevard Alfred Daney 33000 BORDEAUX - 05 56 11 11 50



BORDEAUX PATRIMOINE MONDIAL

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est entièrement accessible

4, place de la Bourse 33000 BORDEAUX - 05 56 48 04 24

CAPC, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Accessible avec accompagnement.

7, rue Ferrère 33000 BORDEAUX - 05 56 00 81 50

CAP SCIENCES

Accessible aux personnes à mobilité réduite avec accompagnement. Rampe d'accès à l'entrée du bâtiment. Exposition principale accessible, de plain-pied. Dispositifs d'expositions accessibles mais certaines animations peuvent nécessiter une adaptation.

Hangar 20, quai de Bacalan 33300 BORDEAUX - 05 56 01 07 07



LA CITÉ DU VIN

Ouvert en juin 2016, la Cité du Vin est un ensemble entièrement accessible à qui fut donné la marque tourisme et Handicap pour les quatre familles de handicap (moteur, mental, auditif et visuel).

134-150, Quai de Bacalan 33300 BORDEAUX - 05 56 16 20 20



MUSÉE D'AQUITAINE

Accès à l'ensemble des salles avec accompagnement. Elévateur pour accéder au musée et monte-charge au deuxième. Une séance mensuelle, sur réservation, d'une visite sensorielle pour les mal et non voyants. Présence d'un guide non voyant.

20, cours Pasteur 33000 BORDEAUX - 05 56 01 51 00



MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET GALERIE DES BEAUX-ARTS

L'ensemble du musée et de la galerie est accessible.

Musée : 20, cours d'Albret 33000 BORDEAUX - 05 56 10 20 56

Galerie : Place du Colonel Raynal 33000 BORDEAUX - 05 56 96 51 60



MUSÉE NATIONAL DES DOUANES

Accessible avec accompagnement. Pour les visiteurs malvoyants, aveugles ou ayant un handicap mental, les visites peuvent être adaptées sur demande.

1, place de la Bourse 33000 BORDEAUX - 05 56 48 82 82



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives Départementales et Municipales proposent des expositions gratuites et accessibles à tous.

Archives Départementales :

72, Cours Balguerie-Stuttenberg - BORDEAUX - archives.gironde.fr

Archives Municipales :

Parvis des Archives - BORDEAUX - 05 56 10 20 55

LES THÉÂTRES, SPECTACLES ET DANSES

CULTURE HORS LIMITE

L'association Culture hors limite accompagne les personnes handicapées pour l'accès aux spectacles et Ener'gihp pour le transport.

Culture hors limites : 07 82 08 33 67 - culturehorslimites.fr

Ener'gihp : 05 56 12 39 39

OPÉRA NATIONAL DE BORDEAUX

Accessible sauf les salles de conférence, maquettes tactiles et audio description.

Place de la Comédie 33000 BORDEAUX - 05 56 00 85 95

THÉÂTRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE (TNBA)

Accessibilité aux différentes salles. Guide d'accueil à l'attention des personnes à mobilité réduite téléchargeable sur le site du TnBA (tnba.org)

Pour les spectateurs sourds ou malentendants : la salle Vitez s'équipe d'un système adapté aux personnes malentendantes appareillées, à retirer auprès de l'équipe d'accueil et les spectacles peuvent être traduits en LSF.

Pour les spectateurs aveugles ou malvoyants : les visites sont élaborées en fonction de chaque groupe.

Square Jean Vauthier 33000 BORDEAUX - 05 56 33 36 88



THÉÂTRE DU PONT TOURNANT

Labellisé Tourisme & Handicaps, accessible aux déficients auditifs (sur titrage et boucles auditives)

13, rue Charlevoix de Villiers 33300 BORDEAUX - 05 56 11 06 11

FESTIVAL "DANSONS SUR LES QUAIS"

Cette manifestation se déroule sur les quais de Bordeaux sur les bords de la Garonne en face de la place des Quinconces durant la période estivale (mi-juillet/fin août). Les initiations et des animations sont ouvertes à tous débutants comme amateurs. Des soirées handi-valides invitent chacun à entrer dans la danse.

Association Danse avec nous propose des cours de danse handi valide - Résidence Carré Rive Droite - 79 allée Jean Giono - Appt B26 - 33100 BORDEAUX - [www.danseavecnous.fr](http://danseavecnous.fr) - danseavec nous@gmail.com



LES BIBLIOTHÈQUES

L'ensemble des bibliothèques de la Ville de Bordeaux est entièrement accessible.

LES ATELIERS ARTISTIQUES

ASSOCIATION D'AIDE À L'INSERTION SOCIALE – ESPACE ARTISSE

Ateliers de créations et de productions artistiques : théâtre, musique, danse, écriture, arts plastiques

29, rue Ausone 33000 BORDEAUX - 05 56 81 93 22

ATELIERS

Association régionale sur le travail d'expression libre dont l'objectif est l'épanouissement et la reconnaissance sociale.

Ateliers culturels et artistiques : peinture, musique, théâtre, expression corporelle, danse.

Loisirs et sorties culturelles : musées, théâtre, spectacle de danse, cinémas, etc.

Rencontres artistiques avec les professionnels

Maison des Associations : 55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

33700 MERIGNAC - 05 56 67 28 79

Pour plus de renseignements sur vos sorties culturelles, vous pouvez consulter le site bordeaux.fr



ZOOM

L'espace Diderot

Au sein de la bibliothèque municipale, un espace est dédié aux personnes handicapées. Elles peuvent se plonger dans la lecture d'ouvrage de leur choix, grâce à une adaptation des ouvrages en gros caractère, en Braille ou audio. Les journaux sont accessibles grâce au logiciel Vocale Presse. D'autres équipements spécifiques sont mis en place comme un scanner et un logiciel de reconnaissance de caractères. Pour les malentendants, des livres et vidéocassettes en LSF sont disponibles et un accueil est assuré par une personne formée à la langue des signes.

Pour plus d'informations : 05 56 10 30 79

DORÉNAVANT, POUR VOUS ACCUEILLIR : 9 NOUVEAUX LIEUX D'ACCUEIL
RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE GIRONDIN SONT CONSULTABLES, EN VOUS
CONNECTANT SUR : WWW.MDPH33.FR/TOUS._LES._CENTRES

TROUVEZ LE LIEU D'ACCUEIL LE PLUS PROCHE DE VOTRE DOMICILE EN
TAPANT LE NOM DE LA COMMUNE PUIS CLIQUEZ SUR "RECHERCHER".

·PTS MÉDOC*

1B, rue André Audubert
33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h15 du
lundi au jeudi
16h15 le vendredi

·PTS DES GRAVES*

226, cours Gambetta
33400 TALENCE
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h15 du
lundi au jeudi
16h15 le vendredi

·PTS HAUTE GIRONDE*

49, rue Henri Grouès dit Abbé
Pierre
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h15 du
lundi au jeudi
16h15 le vendredi

·PTS BASSIN*

1, rue Transversale
33138 - LANTON
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h15 du
lundi au jeudi
16h15 le vendredi

·PTS LIBOURNE*

14, rue Jules Védrines
33500 LIBOURNE
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h15 du
lundi au jeudi
16h15 le vendredi

·CLIC PORTES DU MÉDOC**

419, avenue de Verdun
33700 MÉRIGNAC
du lundi au mercredi
9h00-12h30 et 13h30-17h00
jeudi 13h30-16h00
vendredi 9h00-12h30 et 13h30-
16h00

·CLIC DES HAUTS DE GARONNE**

Esplanade François Mitterrand
33310 LORMONT
lundi et mercredi 13h30-17h15
mardi et jeudi 8h30-12h30 et
13h30-17h15
vendredi 8h30-12h30 et 13h30-
16h15

·CLIC BORDEAUX**

Cité Municipale
4, rue Claude Bonnier
33000 BORDEAUX
8h30 - 18h du lundi au vendredi

·CLIC SUD GIRONDE**

3, place Saint Michel
33192 LA RÉOLE Cedex
8h30 - 12h30 et 13h15 - 17h00 du
lundi au Vendredi

*PTS : Pôle Territorial de Solidarité

**CLIC : Centre Local d'Information
et de Coordination

Ces services accueil vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous, pour vous informer, vous conseiller, vous orienter sur :

- › Vos droits et prestations,
- › l'aide à la constitution de votre dossier de demande,
- › l'avancement et le suivi de votre dossier,
- › la réception de votre dossier,
- › la mise en relation avec nos partenaires.

À NOTER :

05 56 99 66 99

(la plateforme d'accueil autonomie
vous répond du lundi au jeudi de 9 h à 17 h 15
vendredi : de 9 h à 16h30)



MDPH33

Esplanade Charles-de-Gaulle
CS 51914
33074 BORDEAUX CEDEX
accueil-autonomie@gironde.fr

CONTACTS UTILES

PRÉFECTURE

Préfecture de la Gironde
2, esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX
05 56 90 60 60

BORDEAUX Bastide

4, rue René Buthaut, 33000 BORDEAUX

BORDEAUX St Jean

4, rue Bac Ninh 33800 BORDEAUX

Cap Emploi

20, quai de paludate 33000 BORDEAUX
05 56 31 38 27

Maison de l'emploi de Bordeaux
Service d'aide à la recherche d'emploi à
Bordeaux, France
Immeuble Arc en ciel,
127, avenue Emile Counord
33300 BORDEAUX
05 57 78 37 37

DIRECCTE Gironde

DIRECTIONS REGIONALES DES
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI
direccte.gironde@direccte.gouv.fr
05 56 00 07 77

118, cours Maréchal Juin
33075 BORDEAUX cedex

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Direction départementale des territoires et
de la mer
Cité Administrative, rue Jules Ferry, BP 90,
33090 BORDEAUX Cedex
ddtm@gironde.gouv.fr
05 56 24 88 22

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX
30, rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX
05 47 33 90 00

Tribunal d'instance de BORDEAUX
180, rue Lecocq 33000 BORDEAUX
05 56 79 79 79

Maison de la Justice et du Droit
2, place Ravezies, 33000 BORDEAUX
05 56 11 27 10

ORGANISMES SOCIAUX

CAF Caisse d'Allocations Familiales
Rue du Dr Gabriel Péri 33000 BORDEAUX
0 810 25 33 10 (prix d'un appel local)

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie
de la Gironde
232, rue Pelleport 33000 BORDEAUX
36 46 (prix d'un appel local)

CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de
la Santé au Travail Aquitaine
80, avenue de la Jallere 33300 BORDEAUX
39 60 (prix d'un appel local)

MSA Mutualité Sociale Agricole
13, rue Ferrere 33000 BORDEAUX
05 56 01 83 83

URSSAF Aquitaine Union de Recouvrement
des Cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales
Quartier du Lac
3, rue Théodore Blanc 33520 BRUGES
39 57 (0.118 euros TTC ou min)

**ADMINISTRATIONS TERRITORIALES ET
COLLECTIVITÉS LOCALES**

Mairie de BORDEAUX
Place Pey Berland 33045 BORDEAUX
05 56 10 20 30

CCAS Centre communal d'action sociale
4, rue Claude Bonnier 33045 BORDEAUX
05 56 10 20 30

Conseil Départemental de la Gironde
1, esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX
05 56 99 33 33

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
14, rue François de Sourdis
33000 BORDEAUX
05 57 57 80 00

LOCATION VÉHICULES ACCESSIBLES

Mobili'Rent : www.aca-France.com
mobilirent@aca-france.com
326, avenue du Taillan 33320 EYSINES
07 69 25 05 06

LOCATION DE MATÉRIEL PARAMÉDICAL

Société : Bastide le confort médical
131, avenue De La Marne 33700 MÉRIGNAC
05 57 00 01 11
www.bastideleconfortmedical.com

Société Ortho33
Hall d'exposition, Parc du Château
Rouquey, 7, rue Euler 33700 MÉRIGNAC
Tel : 05 56 34 46 05
ou
Centre Commercial de L'Europe,
Le Grand Parc 33300 BORDEAUX
05 56 43 28 31
www.ortho33.com

Société Paramat
1, rue Antoine Becquerel 33600 PESSAC
05 56 07 18 19

Société ACA Paramédical
326, avenue du Taillan 33320 EYSINES
05 56 28 52 15
paramedical@aca-france.com

ASSOCIATIONS**HANDICAP MOTEUR/POLYHANDICAP**

AGIMC Association des Infirmes Moteurs
Cérébraux
35, chemin de la Comtesse 33370 TRESSES
asso@agimc.fr
05 57 97 89 10

APF Associations des Paralysés de France
Rue Delacroix 33200 BORDEAUX
dd.33@apf.asso.fr
05 56 08 67 30

AFM Association Française contre les
Myopathies
12, Avenue Neil Armstrong
33700 MÉRIGNAC
aquitaine@afm.genethon.fr
05 57 92 39 60

GIHP Aquitaine Groupement pour
l'Insertion des Personnes Handicapées
436, Avenue de Verdun 33700 MÉRIGNAC
accueil@gihp-aquitaine.org
05 56 12 39 39

Polycap 33
34, rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX
polycap33@gmail.com
06 12 79 63 92

TRAUMATISÉS CRÂNIEN

AFTC Association des Famille de
Traumatisés Crâniens de Gironde
29, rue des Sablières 33800 BORDEAUX
contact@aftc-gironde.org
05 56 91 78 99

ADAPT Gironde L'association pour
l'insertion sociale et professionnelle des
personnes handicapées
26, avenue de Rauzé 33360 CENAC
cenac@adapt.net
05 56 20 71 65

HANDICAP PSYCHIQUE

UNAFAM Union Nationale des familles
et amis de personnes malades et ou ou
handicapées psychiques
40, rue du Sablonat 33800 BORDEAUX
33@unafam.org
05 56 81 44 32

ARI Association pour la Réadaptation et
l'Insertion
44, rue André Degain, BP 60003
33015 BORDEAUX CEDEX
siege@ari-accompagnement.fr
05 56 33 23 90

Espoir 33
20, cours Gambetta 33150 CENON
05 56 40 30 68

RENOVATION

68, rue des Pins francs 33073 BORDEAUX
direction-generale@renovation.asso.fr
05 56 02 00.31

HANDICAP MENTAL

ADAPEI Association départementale de
parents et amis de personnes handicapées
mentales
Bureaux du Lac II - Bât. R,
39, rue Robert Caumont 33049 BORDEAUX
siege@adapei33.org
05 56 11 11 11

ADIAPH Association pour le Développement
l'insertion et l'Accompagnement des
Personnes Handicapées
97 avenue Thiers 33100 BORDEAUX
05 56 69 07 54

APAPHaM Bègles-Bordeaux Sud Association
des Parents et Amis de Personnes
Handicapées Mentaless
La closerie
29, route de Bordeaux 33360 LATRESNE
nicole.delestre@neuf.fr
05 56 20 02 25

APAJH

Association pour Adultes et Jeunes
Handicapés
156, Boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
siege@apajh33.asso.fr

Trisomie 21 Gironde
70, avenue des Pyrénées
33140 VILLENAVE-D'ORNON
asso@trisomie21-gironde.fr
05 57 99 09 80

Institut Don Bosco

181, rue Saint François Xavier – BP 112
33173 GRADIGNAN CEDEX
www.institut-don-bosco.fr
05 56 75 78 78

MALADIES NEURO-DÉGÉNÉRATIVES

France Parkinson
CHU BORDEAUX, Place Amélie Raba Léon,
33000 BORDEAUX
franceparkinson33@gmail.com
info@franceparkinson.fr
06 32 89 45 22

GARB Groupe des Aphasiques de la Région de Bordeaux
67, rue Goya 33800 BORDEAUX
sylvaine.rivet@yahoo.fr
05 56 01 28 37

AFAG Association France Alzheimer Gironde
52, rue des Treuils 33000 BORDEAUX
alzheimer.gironde@wanadoo.fr
05 56 40 13 13

TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE
ABA attitude Association d'aide aux enfants atteints de troubles du comportement dus à des maladies neurologiques, orphelines, autisme...
51, cours Tartas 33120 ARCACHON
aba.attitude@gmail.com

Alter z'egaux loisirs pour les enfants autistes
Résidence du Parc - App 433
5, square Jean Pionneau 33520 BRUGES
enfantfee@modulonet.fr
05 47 29 75 99

ASPER 33
Association de parents de jeunes adultes porteurs du syndrome d'Asperger
45, rue St Genès 33000 BORDEAUX
asper33@free.fr
05 56 24 10 30

Autisme Gironde
6, rue des Chevreuils
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
leclerc.jeanjacques@neuf.fr
05 56 74 23 04

Autisme Sud-Gironde
14, chemin de Ronde 33690 GRIGNOLS
celes.sl@wanadoo.fr
05 56 89 89 12

ARI Association pour la Réadaptation et l'Insertion
44, rue André Degain, BP 60003
33015 BORDEAUX CEDEX
siege@ari-accompagnement.fr
05 56 33 23 90

ADAPEI Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
Bureaux du Lac II - Bât. R,
39, rue Robert Caumont 33049 BORDEAUX
siege@adapei33.org
05 56 11 11 11

ADIAPH Association pour le Développement l'insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées
97, avenue Thiers 33100 BORDEAUX
05 56 69 07 54

CRA Centre de Ressources Autismé
Centre Hospitalier Charles Perrens,
rue de la Béchade
33076 BORDEAUX CEDEX
05 56 56 67 19

J'suis autiste, mais j'me soigne
21, route du port
33820 BRAUD-ET-SAINT-LOUIS
abavb_ted@yahoo.fr
05 57 64 66 37

Inter-phases : association de parents professionnels, et de bénévoles pour l'intégration des enfants présentant des troubles autistiques
42, rue du Blayais 33600 PESSAC
interphases@laposte.net
06 76 86 05 06

Institut Don Bosco
181, rue Saint François Xavier – BP 112
33173 GRADIGNAN CEDEX
www.institut-don-bosco.fr
05 56 75 78 78

Lo camin (le chemin) Association pour l'Aide aux personnes atteintes d'Autisme et de Troubles du Développement en Sud-Gironde.
25, lot Peyrot 33210 LANGON
laure.ammirati@free.fr
05 56 63 06 22

P'tit Dom favoriser l'inclusion scolaire et sociale et de développer l'autonomie des enfants autistes
15, chemin de Pichet 33170 GRADIGNAN
association@ptitdom.fr

Sésame Autisme Aquitaine
Résidence Jean Monet,
11, rue Rémi Belleau 33400 TALENCE
sesame-autisme.aquitaine@wanadoo.fr
05 56 84 91 71

TROUBLES DYS
APEDYS Aquitaine
Mairie de Saint-Médard en Jalles, place de l'Hôtel de Ville
33167 SAINT MEDARD-EN-JALLES
contact@auxiliadom.com
08 05 12 41 24

Avenir Dysphasie Gironde
79, avenue du Général Leclerc
33200 BORDEAUX
06 58 03 09 53
addgironde@yahoo.fr

Dyspraxique mais fantastique
Immeuble le Phénix
dyspraxiquemaifantastique33@gmail.com
06 11 24 43 00

HANDICAP AUDITIF
IRSA Institution Régionale des Sourds et des Aveugles
156, boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
irsa@wanadoo.fr
05 56 44 29 51

Maison des Sourds
156, boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
maisonsourds33@orange.fr
05 56 39 25 09

Audition et Ecoute 33
17, rue de Metz 33000 BORDEAUX
secretariat.ae33@gmail.com
06 67 63 87 37

URAPEDA Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficient Auditifs
26, rue Tastet 33000 BORDEAUX
urapeda.aquitaine@free.fr
05 56 51 81 82

HANDICAP VISUEL
GIHP Aquitaine Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physique
Immeuble Graphite
436, avenue de Verdun 33700 MÉRIGNAC
accueil@gihp-aquitaine.org
05 56 12 39 39

GIAA Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes
14, rue de la Réole 33800 BORDEAUX
beatrix.alessandrini@giaa.org
05 56 31 48 48

Association Valentin Haüy
14, rue de la Réole 33800 BORDEAUX
www.avh.asso.fr

UNADEV Union Nationale des Aveugles et Déficient Visuels
12, rue de Cursol 33000 BORDEAUX
contact@unadev.com
05 56 33 85 85

IRSA Institution Régionale des Sourds et des Aveugles
156, boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
irsa@wanadoo.fr
05 56 44 29 51

Regards & Contrastes
103, rue Marsan 33000 BORDEAUX
05 56 50 55 62

Chiens Guides d'Alienor
11, rue J.Cugnot, ZI du Phare
33700 MÉRIGNAC
05 56 47 85 15
chiensguides@centre-alienor.com

Voir ensemble
8, rue Fontainebleau
33440 AMBARES ET LAGRAVE
g.gironde@voireensemble.asso.fr
05 56 24 12 42

ASSOCIATIONS POUR TOUS
ADDAH 33 Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés
69, avenue Bel Air 33200 BORDEAUX
addah33@wanadoo.fr
05 56 02 82 45

A hauteur d'homme
93, rue de la Tour d'Auvergne
33200 BORDEAUX
ahauteurdhomme33@yahoo.fr
05 56 08 88 71 ou 05 56 08 01 59

CISSA Association Humanitaire d'entraide Sociale
Espace Rodesse, 103 ter, rue Belleville
33063 BORDEAUX
ciss-aquitaine@orange.fr
05 56 93 05 92

ANDAR 33 Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde
22, avenue Franklin Roosevelt
33700 MÉRIGNAC
andar.gironde@wanadoo.fr
05 56 83 48 84

ESPACE 33
11, rue Erik Satie 33200 BORDEAUX
espace33association@orange.fr
06 60 38 76 45 ou 06 73 81 27 27

Handiparentalité
Mairie de St Maixant,
33 route de Gascogne 33490 ST MAIXANT
contact@handiparentalite.org

APESAC
09 53 05 07 99
www.apesac.org

Transport BORDEAUX Métropole : Mobibus
Pour constituer son dossier
12, boulevard Antoine Gautier - CS 31211 -
33082 BORDEAUX Cédex
mobibus@keolis.com
05 56 16 61 66

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE
Le bistrot GEM
6, rue Ausone 33000 BORDEAUX
05.56.81.93.22

GEM le 7eme café
175, rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX
05 56 24 03 71

GEM réseau Paul Bert
2, rue Paul Bert 33000 BORDEAUX
reseau.paulbert@wanadoo.fr
05 56 79 20 44

GEM Métamorphose
Château Margaut
412, cours de la Libération 33400 TALENCE
gemetamorphose_33@orange.fr
05 56 37 32 11

VIE SPORTIVE
Consultez les sites internet des Comités Régional et Départemental Handisport afin d'avoir la liste des clubs et les contacts.
www.handisport.org
Le label Sport et handicap : rubrique "annuaire" sur www.handiguide.gouv.fr

Comité Régional Handisport Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports Aquitaine
103 bis, rue Belleville, Espace Rodesse
33062 BORDEAUX
05 57 01 91 33

Comité Départemental Handisport de la Gironde
153, rue David Johnston 33000 BORDEAUX
05 56 48 56 59 ou 06 13 74 63 31

Léopards de Guyenne Handi Basket
Gymnase Promis
35, rue de Cenac 33100 BORDEAUX
05 56 86 86 56

Sourds de Bordeaux (football)
Stade Bel Air
12, avenue Bel Air 33200 BORDEAUX
05 56 02 70 30

BEC section handi escrime
Gymnase N Paillou
53, rue Pauline Kergomard
33800 BORDEAUX
05 56 92 95 24

Bushikai handi karaté
Gymnase J Dauguet
Rue Ferdinand Palau 33100 BORDEAUX
05 56 40 33 09

VIE CULTURELLE

ATELIERS ARTISTIQUES

Klaus Compagnie, Compagnie de danse contemporaine avec une troupe de danseurs handicapés et valides
11, rue Erik Satie 33000 BORDEAUX
klaus.compagnie@wanadoo.fr
05 56 93 13 04

AAIS Association d'Aide à l'Insertion Sociale
Espace Artisse 29, rue Ausone,
33000 BORDEAUX
05 56 81 93 22

ARTELIERS Association Régionale sur le Travail d'Expression Libre des Inadaptés pour leur Epanouissement et leur Reconnaissance Sociale
La maison des associations,
55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33130 MÉRIGNAC
05 57 00 15 10

Clairvoyance Compagnie indépendante de café-théâtre composée de comédiens non voyants.
15, rue Calixte Camelle, Résidence des Camélias 33130 BEGLES
05 56 49 19 60

Clin d'œil Compagnie théâtrale de comédiens non-voyants créée par Clairvoyance, située au sein des locaux de l'UNADEV.
12, rue de Cursol 33000 BORDEAUX
05 56 33 85 85

Incidence toute mobilité corporelle, formation à la danse contemporaine, création chorégraphique, production et diffusion de spectacles, échange avec d'autres champs artistiques
7, rue Huguerie 33000 BORDEAUX
05 56 23 79 73

Bibliothèque sonore de Bordeaux
96, rue de la Liberté 33200 BORDEAUX
05 56 24 18 90

Bibliothèque Mériadeck
85, cours du Maréchal Juin
33045 BORDEAUX
05 56 10 30 00

Hand to Hand partager la danse à deux
7, avenue Albert 1er - résidence
Bourranville Apt3, 33700 MÉRIGNAC
dansehandi@gmail.com
Sandrine : 06 21 44 42 20
ou Jean Denis : 06 22 54 28 03

CULTURE ET TOURISME

Le CIAP Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine invitation au voyage à travers le temps et la géographie urbaine de la ville.

Guide touristique : 3 itinéraires, possédants la marque Tourisme & Handicap depuis 2007, adaptés aux handicaps moteur et mental
- Palais Galien de 2 km
- Centre historique UNESCO de 3,6 km
- Jardin botanique - Bastide de 2,8 km
Ainsi que les quais du Pont Saint Jean au Pont Jacques Chaban-Delmas de 4,5 km
Géolocalisation de services labellisé ville handicap
www.tourisme-handicaps.org

Office du tourisme
Un plan-guide du patrimoine en braille est proposé.

Trois plans-relief sont accessibles
Office du tourisme est labellisé "Tourisme & Handicaps" (handicaps moteur, visuel, auditif et mental).

CULTURE HORS LIMITES

Accompagnement et soutien des lieux publics afin de répondre à toutes les situations liées aux handicaps.

Culture hors limites
196, rue Achard 33300 BORDEAUX
contact@culturehorslimites.fr
07 82 08 33 67

SITE CULTURE ACCESSIBLE

Site départemental accessible permettant une information sur l'accessibilité des lieux culturels et des spectacles culturels en Gironde
www.cultureaccessible.gironde.fr

